

LA

# Petite Tunisie

**ABONNEMENTS :**

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....Fr. 10	Six mois..... 6	Un an.....Fr. 12	Six mois..... 7
PAYABLES D'AVANCE			

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal  
16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

**ANNONCES :**

Annonces diverses,..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50
PAYABLES D'AVANCE	

## DÉNI DE JUSTICE

Tunis, le 12 Novembre 1896

### Gâchis Administratif

Enfin, elle est terminée cette fameuse affaire des poudres autour de laquelle on avait fait tant de bruit, à cause de laquelle on a commis tant d'infâmies.

Oh! certes, nous ne voulons récriminer contre personne, nous ne voulons pas entrer dans tous les détails, descendre dans tous les dessous de ces tristes poursuites, ils sont, pour la plupart, trop sales, trop nauséabonds pour qu'on remue le ramassis d'ignominies commises à ce sujet.

Mais on nous permettra de dire, ce qui est notre habitude, la vérité, rien que la vérité.

Certes, nous savons bien que le proverbe dit que toute vérité n'est pas bonne à dire, mais à la *Petite Tunisie*, et tous les honnêtes gens avec nous, nous changeons l'aphorisme et nous prétendons et nous disons: que la vérité n'est pas bonne à entendre, mais toujours bonne à dire.

Ce que nous avions prévu, ce que nous n'avions cessé de dire, a été dit aussi le 7 novembre au soir par le tribunal criminel.

Et puis que nos prévisions étaient justes, bons et justes aussi étaient nos avis lorsque nous demandions que le procès fut ramené à ses véritables proportions et qu'on suivit, ici en Tunisie, la même procédure qu'en Algérie et en France.

Mais, il fallait laver, ou plutôt relever l'administration, cette grande, belle et grave administration que, quoiqu'on en dise, personne ne nous envie, surtout lorsqu'il s'agit de l'administration coloniale.

Et le procès qui s'est déroulé pendant deux longues audiences, devant le tribunal criminel, le 6 et 7 novembre, n'a été que le procès de l'administration qui s'est affalée dans l'évidence de son incapacité, de son incurie, du gâchis le plus complet.

Lorsque l'honorable M. Fleury-Rarin, député de Lyon, a, ces jours derniers, développé à la Chambre son interpellation sur l'administration algérienne, combien plus grande, mais aussi combien plus facile eût été sa tâche, s'il avait joint dans ses récriminations, dans ses accusations, notre administration tunisienne.

Nous ignorons peut-être un peu ce qui se passe chez nos frères algériens, mais on nous permettra de douter, pour le moment, de ce qu'écrivait dernièrement un de nos confrères. — nous ne savons plus lequel — au sujet de l'administration algérienne: « qu'elle n'avait plutôt rien à envier — en

« mal — à l'administration tunisienne ».

Non, nous ne voulons pas croire que nos voisins aient vu s'étaler, dans un débat public, avec autant d'évidence, presque avec autant de cynisme, l'incapacité, l'incurie de leur administration.

Car, tout cela est ressorti clairement des audiences de vendredi et samedi derniers.

C'est ainsi qu'on a vu des employés et des fonctionnaires venant tranquillement avouer à la barre, et cela sans aucune contradiction, sans aucun démenti, que l'accès des bureaux du contrôle de Tunis étaient, comme une place publique, livré à tout venant. Tout, papiers, imprimés, certificats, bons de poudre et port d'armes étaient là en *pagai* — qu'on nous pardonne cette expression méridionale en diable.

D'autres, chargés de la mission d'inspecter et de contrôler les poudres ou autres ingrédients, marchandises qui sont sous la coupe des *monopoles*, ignorent complètement le trafic de contrebande qui se fait, et ne connaissent même rien, absolument rien du prix de la marchandise dont ils doivent surveiller la vente et la consommation.

Nous sommes parfaitement certains qu'en Algérie on n'a jamais vu un fonctionnaire, un magistrat plus ou moins de l'ordre judiciaire obligé d'avouer qu'il a essayé de faire escompter une valeur de 250 ou 300 francs — le chiffre ne fait rien à l'affaire — par un homme qu'il savait être sur le point d'arrêter; un ministère public, venant, pour couvrir son subordonné, vous dire que, dans ses fonctions de la sûreté, le magistrat susdit était obligé de rendre quelquefois de petits services.

Nous avouons, pour notre part, ne pas comprendre le service rendu par ce commissaire de police, à celui qui lui aurait avancé la somme stipulée dans le billet à ordre.

Et voilà toutes les bassesses, toutes les turpitudes, qui ont paru au grand jour des débats.

C'était pour en arriver à cela qu'on a tenu pendant de longs mois en prison des gens honnêtes.

C'est pour cela que pendant plus d'un an on a laissé sous le coup d'une inculpation formidable, d'une accusation infâme de malhonnêteté, de vol, de forfaiture, des Français, qu'on connaissait, ou du moins, qu'on a été obligé de reconnaître innocents.

Certes, nous ne voulons pas ici entrer, car ce serait trop long, dans la théorie des compensations à accorder aux victimes judiciaires, mais on nous laissera dire que de l'issue du procès des poudres, il ressort que notre administration est plus que défectueuse que le gâchis y règne en plein.

Et ce n'est certes pas les dernières

nominations faites par M. Millet qui apporteront une amélioration quelconque.

Lorsque la tête va mal, tout va mal.  
C. VÉRAX.

M. Lissagaray, l'ancien rédacteur en chef de la *Bataille*, est reparti après un très court séjour en notre ville.

Nous avons vivement regretté de ne pas nous trouver à Tunis lors de sa présence parmi nous, nous l'aurions édifié par nos révélations piquantes sur les gens de la tribu des *beni-ou-boni* qui l'ont, paraît-il, accaparé pendant sa présence parmi nous, mais ce qui est différé n'est pas perdu, car nous aurons prochainement occasion de voir Lissagaray à Paris.  
Em. L.

### La Conférence

Un de nos confrères écrivait dernièrement sujet de la Conférence Consultative: « la saison de la comédie consultative commence aujourd'hui. » Et il avait raison, c'est une véritable comédie, que quelque poète de la troupe, par exemple — fera avant la saison.

Il est de tenir exactement le public au courant des questions intéressantes qui se traitent dans cette auguste conférence, nous avions pensé à écrire à M. le président de la Conférence pour lui demander que tous les Français de Tunis puissent assister à ces séances.

Malheureusement nous n'avons pas la bonne fortune, *officieuse*, d'avoir comme reporter général qui peut assister à ces séances et donner un compte-rendu intéressant que celui des procès-verbaux, tronqués et altérés que l'on envoie au gouvernement central. Nous avons écrit et voici la réponse, qui nous a été adressée par M. de Lapalice, nous avons reçu de M. Millet.

Conférence Générale Tunis, le 10 Nov. 96.

Monsieur, vous avez demandé à assister aux séances de la Conférence Consultative. J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux règlements, ces séances ne sont pas publiques. Monsieur, les assurances de ma haute et distinguée.

R. MILLET.

Il nous arrête à ce que cette lettre a d'impolite et d'impoli dans la forme — si la phrase est une qualité éminemment française, ce n'est pas du tout une qualité résidentielle, — nous ferons remarquer à M. Millet, signataire de la susdite, qu'il faut avoir son esprit fin et délié pour avoir trouvé celle-là.

Pour nous, il nous a paru clair de demander l'autorisation d'assister à des séances qui ne sont pas publiques, si elles l'avaient été nous n'aurions eu nullement besoin de l'autorisation du président de la Conférence.

Nous passons, et arrivons à l'ouverture de la session. *L'officieuse* commet une erreur lorsqu'il annonce que la Conférence a été ouverte mardi, c'est lundi à trois heures qu'ont eu lieu les débats.

M. Millet s'était fait excuser à cause d'une forte migraine — voir dans le manifeste des passagers arrivés dimanche, la cause de cette maladie, passagère aussi d'ailleurs. — M. Cambiaggio, secrétaire a pris le fauteuil de la présidence, nous n'avions encore jamais vu un secrétaire quelconque d'une assemblée, présider cette

assemblée, mais à Tunis on voit tant de choses que cela ne nous a nullement surpris.

Mais comme M. le secrétaire ne pouvait répondre à aucune des questions qu'on lui posait, les unes parce qu'elles étaient générales, les autres parce qu'elles étaient particulières, M. Ventre a demandé qu'on renvoie la séance jusqu'au rétablissement complet du président.

A ce sujet, un de nos confrères fait justement remarquer qu'il y a là une lacune, M. Révoil étant absent, M. Millet étant fatigué par les nuits orageuses de ces derniers jours, la Conférence Consultative ne peut se réunir faute de président, pourquoi ne nommerait-on pas un troisième ministre plénipotentiaire qui ne serait chargé que de cela, avec des appointements naturellement assez élevés, dignes de cette haute fonction.

C'est un emploi à créer, nous demandons à M. Hanotaux de creuser cette idée, il aurait là une bonne occasion de colloquer une autre de ses créatures.

Donc la séance fut renvoyée au lendemain.

C'est dans cette fameuse séance à jamais mémorable que M. de Carnières, frotté à l'huile des *insouci* par le président, a envoyé ses témoins à M. Millet, qui s'est empressé de faire des excuses, les deux adversaires se sont embrassés sur le terrain.

Nous n'avons connu tout cela qu'après la séance, par un *sacrégnongnieugnieu* quelconque, qui gueulait sur la terrasse d'un café, qu'il ne comprenait pas que le résident se laissât provoquer chez lui; mais il nous semble qu'à la Maison de France M. Millet n'est pas plus chez lui que n'importe quel français.

Et là-dessus le terrible champion de la résidence ne parlait de rien moins que de chasser M. de Carnières à coups de pieds. Oh! Oh! tout doux, M. le vice-président, vous n'êtes pas ici dans certain casino où vous régniez en maître, presqu'en patron. Calmez donc un peu votre courroux.

(La suite au prochain numéro.)

Au sujet des poursuites royales, et du jugement rendu par le tribunal de Tunis, nous avons oublié de citer l'entre-filet suivant de notre excellent confrère *La Vigie Algérienne*, qui ignorait encore l'appel à *minima* interjetés par M. le Procureur de la République:

Le procès intenté à la *Petite Tunisie*, par l'ordre du consul italien à Tunis, est venu hier. L'auteur de l'article dans lequel le roi Humbert était traité de soudard a été condamné à cinquante francs d'amende, l'imprimeur s'en est tiré avec vingt-cinq francs.

Le tribunal s'est, comme on le voit, montré assez généreux. Il n'a pas voulu envoyer les « coupables » en prison.

Mais cinquante francs, s'est encore beaucoup trop si l'on songe que des articles injurieux pour notre pays sont tous les jours publiés par des journaux italiens. Le roi Humbert, qui trouve l'épithète de soudard un peu trop vive, tolère fort bien que la France soit tournée en ridicule par les feuilles à sa dévotion. Le jugement de Tunis ne s'expliquerait que si, en Italie, sa majesté Umberto s'opposait à toute attaque contre nous.

Il est probable, étant donnée la somme dérisoire qu'ils sont condamnés à payer, que nos confrères de la *Petite Tunisie* n'iront point en appel. Ils seraient obligés de venir à Alger. Ils reculeront devant les frais de voyage. C'est fâcheux, car la Cour n'aurait certainement pas confirmé un jugement qui crée, dans la Régence, un précédent détestable. Il faudra désormais, dans une colonie française, tourner sept fois

sa plume dans l'encrier avant d'écrire un mot sur sa majesté italienne. Pendant ce temps, les sujets d'Humbert pourront impunément nous couvrir d'injures !

Nous sommes tout disposés à croire que M. le Procureur de la République connaissait l'article ci-dessus et qu'il a voulu, lui qui n'a pas à reculer devant les frais de voyage, donner un démenti à notre cher confrère Algérien et nous obliger à aller à Alger. Tous nos remerciements.

## DÉNI DE JUSTICE

On se souvient certainement encore de quelle façon je fus arrêté, l'an dernier, sur les ordres de Millet, par les argousins de Lardet, à ma descente du train de Radès, pour y purger la peine dont je fus amnistié vingt-deux jours plus tard.

Ce qui vient de m'arriver à Alger — d'ordre supérieur Milletique, s. v. p., comme j'ai pu l'apprendre à ma sortie de prison — ne le cède en rien à ce qui m'était advenu l'an dernier, avec cette circonstance aggravante, cette fois-ci, que c'était hors de Tunis, c'est-à-dire hors de chez moi, loin de ma famille, loin de mes occupations... et qu'il constitue un infâme déni de justice.

C'était le dimanche 18 octobre, vers 7 heures, j'avais réglé ma note d'hôtel, je venais de boucler mes malles et valises, donné ordre qu'on les transportât aux bureaux de la *C<sup>e</sup> de Bateaux à Vapeur à Hélice du Nord* et je descendais tranquillement au café, prendre un chocolat, en attendant l'heure du départ du paquebot la *Ville de Marseille* qui devait m'amener directement d'Alger à Tunis lorsque à peine arrivé au coin d'une rue dénommée Bab-Azoun et d'un square appelé Bresson deux individus à faces patibulaires, comme en ont généralement ceux qui font partie de cette police secrète, armés d'épées et de pistolets, me prirent par les épaules, très poliment, le chapeau sur la tête, me demandèrent d'un ton de fauve en rut, si je n'étais pas M. Lacroix, de Tunis, rédacteur en chef de la *Petite Tunisie*.

En me découvrant, je leur répondis affirmativement, et leur demandai ce qu'il pouvait y avoir pour leur service.

Ayant compris la leçon, ils se découvrirent et l'un d'eux, plus doux alors, me dit : — « Nous sommes chargés d'une pénible mission, nous avons un mandat d'arrêt contre vous avec ordre de vous conduire immédiatement à la prison civile, mais M. le procureur général nous a chargés de vous faire savoir que si vous téniez à le voir, de l'en informer et qu'il vous accorderait une audience pour demain. (Entre nous, le procureur général qu'ils ne connaissent probablement pas même de vue ne les avait chargés d'aucune commission pour moi, on s'en doute bien).

— C'est très beau, tout ce que vous me racontez, Messieurs, leur dis-je, et je remercie infiniment M. le procureur général de la *bienveillance qu'il me témoigne*, mais, je voudrais au moins, savoir ce qui me vaut l'honneur de faire votre triste connaissance. Pouvez-vous me montrer le papier dont vous vous dites porteurs ?

Ils me montrèrent aussitôt un carré de papier portant en tête ces mots imprimés en caractères gras et noirs : **MANDAT D'ARRÊT** où suivait la formule d'arrêter le nommé Lacroix, Emile, rédacteur en chef de la *Petite Tunisie* à Tunis, de passage à Alger, pour purger une peine d'emprisonnement de trois semaines pour délit de presse, prononcée par la Cour d'Appel d'Alger le 25 janvier 1893 confirmant un jugement du tribunal de Tunis en date du 24 janvier 1895.

Je me récriai qu'il y avait erreur, que j'avais bénéficié de l'amnistie, que m'arrêter serait un odieux déni de justice ; les deux argousins qui, en m'arrêtant avaient gagné quatre francs de prise ne voulurent rien savoir, je leur objectai qu'il leur était défendu de m'arrêter un dimanche, que la loi était formelle à cet égard, mais comme il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ils me conseillèrent de faire le sacrifice de quelques heures et que s'il

y avait erreur, je serais immédiatement remis en liberté le lendemain, qu'en tout cas j'étais et restais leur prisonnier.

Devant un raisonnement aussi sage et ne voulant pas faire de scandale sur la voie publique, à Alger, où je ne suis pas connu, je les suivis pédestrement à *Barberousse*, vulgo à la prison civile, tout en haut d'Alger, ne voulant pas leur offrir une ballade en voiture à mes frais.

Dire qu'après avoir franchi la porte de ce sanctuaire suant de tous côtés le crime et l'infamie, dire que la vue des cellules que j'avais de tous côtés devant moi, des massives portes qui en défendent la sortie, du silence sépulcral qui règne en une prison, dire que tout cela me causa une *triste gaieté*, personne ne me croirait si j'avais avancé ; on n'entre pas, même pour une légère peine de prison pour délit de presse dans un endroit pareil, sans être immédiatement ému.

Les délits de presse, chacun le sait ne se subissent pas — hors de la Tunisie — de la même façon que ceux de droit commun. Le régime est tout particulier. On me donna immédiatement une bonne cellule, exposée au soleil, donnant vue sur un hospitalier établissement de femmes, on m'installa un bon lit, une table, une chaise, un pot à eau, une cuvette, une serviette de table et une de toilette, et l'on me demanda le menu que je désirais pour mon déjeuner et pour mon dîner.

Je ne voulais rien commander ayant espoir que l'erreur serait aisément reconnue et que l'on me rendrait tôt à la liberté.

Va te faire fiche, le mercredi je recevais du parquet général une lettre m'informant qu'on s'était trompé lorsqu'on m'avait avisé, en février dernier, que j'étais amnistié, la chancellerie s'étant ravisée parce que j'avais interjeté appel... Je n'avais plus à penser à sortir et alors je résolus de rattraper l'abstinence que je m'étais imposée et je commandai un vrai repas de bourgeois.

Puis, patiemment, mon temps passa, mes repas, la contemplation du soleil, heures d'ennui, les trois semaines lèvent lentement, assez lentement remis en liberté n'ayant eu qu'à m'occuper du personnel pénitentiaire depuis jusqu'à simple gardien.

Ceci dit, j'en reviens à mon arrêt à Alger. C'est la première fois que le parquet général procède de la sorte, c'est qu'il ne l'a fait qu'à la suite d'échange de télégrammes avec la régence générale de Tunis.

M. Millet qui a perdu à Tunis le cervelle qu'il lui restait en venant de Stockholm s'est-il imaginé que parce qu'il n'est pas là, la *Petite Tunisie* ne traiterait pas ? Mais je laissais plus de temps qu'il ne fallait sous la direction de notre secrétaire de la rédaction U. C. dit C. Véraz pour que la *Petite Tunisie* put se passer de ma présence, qui nous n'est pas indispensable.

C'est donc encore un four à la face de Millet ; le gouvernement comprend qu'il est temps d'en débarrasser la Tunisie, lui laissera-t-il encore longtemps cette terre de nouvelles bévues, entretenues par la corde et la zizanie dans la Colonie, conservant à la tête du protectorat

EM. LACROIX

Puisque M. Lacroix gêne tant notre triste résident, nous écrivons un de nos amis, pourquoi celui-ci ne le fait-il pas arrêter préventivement jusqu'à la solution de l'affaire Targe qui semblerait être devenue définitive si on en croit le journal de la résidence ?

Il y aurait là un moyen tout trouvé pour le signor Millet de se débarrasser encore pour quelque temps de son cauchemar.

Quand on est lancé dans la voie des abus, des dénis de justice, qu'importe un de plus ou de moins !

## La « Petite Tunisie » EN APPEL

Depuis quelques jours, le journal quotidien de la résidence fait paraître, presque tous les jours, un entrefilet re-

latif aux jugements en appel à la Cour d'Alger, et presque chaque fois paraît le même entrefilet, annonçant que la Cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal de Tunis, condamnant M. Em. Lacroix à un mois de prison et mille francs de dommages-intérêts sur la plainte de M. Targe.

La bonne foi habituelle de l'officier quotidien se montre la comme ailleurs.

Le jugement en question a été rendu par premier défaut et est loin d'être définitif, pas plus, d'ailleurs, que ne l'était en août dernier le jugement en faveur de l'huissier Meysonnasse ; mais, comme nous le disions l'autre jour, ces gens-là prennent leurs souhaits pour la réalité et, certes, ils auraient été heureux si on avait pu garder encore un mois de plus notre rédacteur en chef sous les verrous.

Mais voilà comme les chasseurs de la fable, ils ont vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué, et toutes leurs insinuations malveillantes et rancunieuses n'ont pas empêché M. Lacroix de revenir mardi parmi nous, pour le bon combat.

D'ailleurs, au sujet du procès Targe, nous pourrions le cas échéant, rappeler à ce dernier la promesse formelle qu'il avait faite, et nous n'en voulons, pour meilleur témoin, que son avocat, M. Blanchet, de retirer sa plainte en plein tribunal, après l'audition des témoins.

Il sera donc nécessaire que M. Targe signifie le jugement par défaut et nous verrons si le jour de l'opposition, au premier jugement, M. Targe tiendra sa promesse.

## LA SEMAINE

La dernière semaine a été une période de liquidation. Au lieu d'assister aux péripéties d'un échange de témoins, nous avons eu la bonne fortune d'être conviés à une représentation qui a eu pour scène le palais de justice de la résidence de Tunis : titre d'ailleurs assez peu pompeux pour désigner le monument historique en question.

Vous avez sans doute compris déjà, sans avoir besoin de mettre le feu aux poudres, qu'il s'agit de cette mémorable affaire qui traite depuis une période indéterminée dans les cartons de la justice tunisienne.

Nous n'avons certainement pas la prétention d'imiter un directeur de journal qui a jugé à propos d'écrire un supplément extraordinaire pour exposer une semaine après la plupart de ses confrères un compte rendu que tout le monde connaît. Non, nos vues n'ont rien de commerciales et notre but est de ne donner qu'un pâle aperçu de cette audience qui vaut mieux, comme enseignement, que la Revue de Monsieur Pierre Elzéar.

Vous avez entendu parler (nous devons commencer par une sommaire explication) du tribunal criminel de Tunis, l'organisation, d'après l'opinion du président et du procureur de la République, en est absolument déplorable, c'est leur avis, d'ailleurs personnel et qui ne manque pas d'originalité.

Cet auguste tribunal avait donc à statuer sur un délit dont on n'a pas su définir la signification.

Au banc des accusés : un ancien fonctionnaire qui a eu le bon esprit de sortir de la galère administrative, un négociant entouré de son employé et de son fils, deux sympathiques contrebandiers et un ancien instituteur, très au courant des choses du sport vélocipédique.

À la barre, sept avocats ; au ministère public, le procureur lui-même ; à la présidence, M. Fabry ; les assesseurs ne sont pas grotesques.

L'interrogatoire commence, nous prions le public de ne pas nous en demander communication.

Après les explications d'usage, commence l'audition des témoins. On ne sait toujours pas de quoi il s'agit réellement. Écoutons :

Un individu se précipite résolument à la barre. Son aspect est celui d'un pharmacien de province, sa voix ressemble à celle d'un enfant atteint de la coqueluche ; on l'interpelle d'une façon irrévérencieuse, et les défenseurs osent lui demander s'il n'a pas fait escompter certain jour une traite signée de son nom, au siège de la maison de l'un des accusés.

— Jamais, s'écrit-il ; d'ailleurs, je n'ai pas pu réussir !

Ce monsieur possède une confiance bien relative, c'est le chef de la sûreté, un certain M. Lardet, peracétique dit-on.

Après lui, débute l'administration entière du contrôle, les petits d'abord : Le premier se retranche derrière sa modeste fonction d'employé secondaire.

Le deuxième, le la cour des miracles, affirme qu'il manipule des talismans aux carnets à souche. Un autre déclare ingénument que le contrôle est une place publique et qu'il est impossible d'enfermer les livres dans des armoires, les clés faisant défaut.

La note sérieuse et tenant lieu de transaction entre les témoins d'une importance relative et les gros fonctionnaires, nous est donnée par un certain M. Antoine. (Rien de *Fimpressario* du libre théâtre de Paris), qui déclare sans fausse honte qu'il ne connaît même pas le prix de la poudre ; c'est, nous dit-on, le contrôleur chargé de ce service.

Passons sur les déclarations malheureuses de ceux qui ne sont plus à la tête de l'administration du contrôle, ce sont des soldats retraités jouissant des sympathies publiques, la mémoire leur fait parfois défaut, mais les faits sont déjà passablement vieillis par le temps.

Les témoins à décharge ont terminé, et nous ne savons toujours pas pourquoi les sept accusés sont sur le banc des assises tunisiennes.

Les témoins à charge sont plus explicites : le petit pharmacien de province est remis sur la sellette défilamment, cet honnête homme est plus maltraité que le tricycliste Pascal, à tel point que le procureur de la République déclare, à son tour, qu'il a dû le sous pendant 24 heures au négociant inculpe.

Ce monsieur Lardet se rassure quelque peu, après cette explication, et semble trouver tout naturel que son chef ait dépensé cette somme, en douilles.

Les avocats ont la parole, ils déclarent tous ne rien comprendre aux poursuites ; c'est l'avis de tout le monde.

M. Spire avoue résolument qu'il a fallu faire cette tentative de moralisation. Le président accentue son rictus et le jury se retire pour venir ensuite acquitter tout le monde, sauf le sieur Pascal qui récolte ce qu'il n'a pas volé : deux ans de prison.

En somme, c'est un procès qui a justement abouti, c'est la montagne accouchant d'une souris et point n'était besoin de retenir des mois en prison des pères de famille pour en arriver à un résultat qui ne pouvait avoir un autre épilogue.

A citer le joli mot d'un avocat de la défense : *messieurs les dernières cartouches sont brûlées*. M. Antoine en connaîtra-t-il le prix ? Nous n'osons l'espérer.

Sortons de cette salle d'audience. Le tribunal a jugé l'administration, mais il ne l'a certainement pas corrigée.

Rectifions, en terminant la première phrase de notre semaine : Tunis a son duel en perspective. La rencontre aura lieu dans les jardins de la résidence ou dans les couloirs de l'imprimerie Picard. V. D.

## La Police Tunisienne

Il y avait longtemps que nous ne nous étions pas occupés de cette partie si essentielle et quelquefois si répugnante de l'administration.

Mais de tous côtés nous viennent des réclamations, des plaintes contre quelques-uns de ces fonctionnaires et surtout contre les haut-placés dans la hiérarchie policière.

Tout le monde connaît aujourd'hui la façon dont le barbanche Lardet fait escompter ses valeurs, s'il ne réussit pas toujours, il doit arriver quelquefois, souvent peut-être, à ses fins.

D'un autre côté nous avons reçu de l'intérieur différentes lettres contre les représentants de la police de Souk-el-Arba, Béja, etc.

Rien d'étonnant d'ailleurs lorsqu'on envoie dans certains villages de l'intérieur, comme commissaires de police des individus qui ont été chassés d'une autre administration pour indélicatesse, presque pour concussion.

Tout est permis à ces gens-là, et certains faits qui sont sévèrement réprimés par eux lorsque ce sont de simples citoyens qui s'en rendent coupables, leur sont comptés à eux comme actes méritoires.

C'est ainsi, qu'il y a quelques jours, il s'est produit dans un établissement de nuit, près la porte de France, un bachanal qui constituait, au premier chef, un dé-

lit de bruit, scandale et tapage nocturnes. Tout le monde sait avec quelle vigueur, quelquefois, les agents de police dressent contravention en pareil cas: ce soir-là, les deux agents de service, dont nous pourrions donner le numéro, n'ont certainement rien fait du tout.

La raison de leur non-intervention c'est qu'à la tête de tout ce potin se trouvaient deux employés de la police tunisienne, dont un occupe même un grade assez élevé, malgré son incapacité, dans la police costumée, l'autre est un sous-inspecteur de la police lardétique, un mouchard qui a pris comme spécialité de s'occuper de la *Petite Tunisie*.

Il paraîtrait même qu'on fêta le retour de ce dernier qui arrivait d'Alger, où il était allé pour moucharder et arrêter M. Lacroix. Si le fait est exact on doit lui avoir donné un peu plus que les quatre francs de prime.

Dans tous les cas, elle est bien drôle cette police, qui est la première à enfreindre les arrêtés qu'elle est chargée de faire exécuter.

La municipalité pourrait bien surveiller un peu mieux ses agents et faire un meilleur choix dans les nominations d'inspecteurs ou sous-inspecteurs, qui, de connivence avec certains patrons, se moquent des arrêtés municipaux sur les établissements autorisés précédemment à rester ouverts après l'heure fixée.

Avis à qui de droit.

**Echos Tunisiens**

**LESSIVE PHÉNIX**  
**GRAND CAFÉ DE TUNIS**  
RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Notre rédacteur en chef, retour d'Alger, est rentré par le train de mardi soir. Il a repris, dès cette semaine, la direction du journal.

**GRAND CAFÉ GLACIER**  
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS  
M. et Madame A. Dislay nous font part de la naissance de leur fils Yves. Nous souhaitons tout le bonheur possible au fils de notre ami.

**BRASSERIE DU PHÉNIX**, rue Amitear  
PLATS DE MEUR

L'horaire établi sur la ligne d'Hammam-Lif, pour être mis en vigueur à partir du 15 courant, mécontente à juste titre tout le monde.

Nous croyons savoir que des pétitions circulent demandant une modification sensible à cet horaire, notamment pour le train 69 de 3 h. 15, au départ de Tunis.

**BRASSERIE GEORGES**  
RESTAURANT A TOUTE HEURE

On nous avait dit que le premier coup de pioche de la future gare de Maxu-la-Radès serait donné le 2 novembre. Le 2 novembre est passé et les Radésiens attendent toujours que le gouvernement veuille bien se décider à autoriser le B.-G. à construire une gare qui s'impose au premier chef.

**BRASSERIE DU CHAPITRE**  
RESTAURANT — CAFÉ NOSSI-BE

Les nombreux amis que compte en notre ville l'honorable M. Aubert, ingénieur en chef des services de l'exploitation du B.-G., seront heureux d'apprendre son complet rétablissement.

M. Aubert doit rentrer ces jour-ci à Bône et reprendre la direction de sa compagnie.

M. et M<sup>me</sup> **STUHR** Chirurgiens-Dentistes  
10, Rue Es-Sadikiya  
ENGLISH SPOKEN — MAN SPEECH DEUTCH

On a annoncé qu'une banque de prêts hypothécaires allait prochainement fonctionner en Tunisie.

On ne peut que féliciter M. Haekem-berger, son fondateur, de son intelligente initiative qui rencontre d'unanimes approbations.

M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 12 juin, ses cabinets et laboratoires dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Racinet).

Nous avons reçu de plusieurs de nos abonnés et de nos dépositaires des

plaintes fréquentes contre l'irrégularité du service de la poste.

Nous avons transmis ces plaintes à qui de droit et l'office postal nous répond simplement que les irrégularités ne sont pas imputables à la poste.

Eh! bien, nous demandons de nouveau à M. le Directeur des Postes et Télégraphes, comment il se fait que M. Crouzet, pendant son voyage en France, n'ait reçu ni lettres, ni journaux, ni dépêches, qu'on lui a envoyés d'ici?

Serait-ce dû à l'interception de la correspondance adressée à Crouzet ou à la curiosité malsaine, indécrite et coupable de quelques employés des postes?

Nous voudrions bien savoir si ces interceptions d'un inqualifiable arbitraire ne sont pas aussi imputables à la poste.

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication des *Tablettes d'un prisonnier* par notre rédacteur en chef.

**La Soirée**  
THÉÂTRE MUNICIPAL DE TUNIS

Dans notre dernière chronique, nous avons promis de réparer les oublis et nous allons tenir parole.

Que Mlle de Braine nous pardonne de ne pas avoir parlé d'elle une des premières, car c'est bien là la place qu'elle occupe dans la troupe, et sa place, elle la tient bien, par son talent, sa mignardise, en un mot, par tout ce qui constitue une artiste accomplie.

Mme Person-Gaillard est certainement une bonne artiste, mais manque d'égalité et d'émotion à certains moments. Elle nous avait paru supérieure à Nice.

Mme Baittig, excellente mère noble, elle a déployé beaucoup de talent dans son rôle de Mme Desvarences de *Serge Panine*.

Le talent de M. Charny pâlit un peu à côté de la supériorité de M. Voutier. Ce n'est pas à dire que M. Charny manque de brillantes qualités, au contraire, un peu raide, voilà tout.

Que Mme Fleray, nous permette de lui dire, en passant, qu'elle est quelques fois bien impressionnable et que la critique de sa coiffure qu'à faite un de nos confrères, ne méritait pas les larmes qu'elle a versées pour cela.

Voyons, Madame, lorsqu'on est belle, qu'on a le talent que vous avez, et qu'on est parfaite comme vous l'êtes, on ne se fâche pas, si quelqu'un y trouve un cheveu, et il n'y avait que cela.

La représentation de la *Dame aux Camélias* a été un véritable triomphe mérité de toute la troupe en général et de Mme Augusta Vallée en particulier.

Rarement, pour ne pas dire jamais, il nous avait été donné de voir une artiste entrer dans la peau de son personnage, avoir l'émotion complète de son rôle, comme Mme Augusta Vallée dans Marguerite Gauthier.

Nous sommes persuadés qu'avec une troupe pareille, la comédie prendra pied à Tunis.

Samedi 14 novembre  
**LE GENDRE DE MONSIEUR POIRIER**  
Comédie en 4 actes  
D'EMILE AUGIER ET J. SANDEAU

Dimanche 15  
à 2 heures: **MATINÉE POPULAIRE**  
**Le Procès Veauradieux**  
ET  
**L'ÉTINCELLE**

Le Soir: à huit heures et demie  
**LES DEUX ORPHELINES**  
Drame en 5 actes et plusieurs tableaux

M. Ferdinand PANCAZI, de Ghardimaou, a l'honneur d'avertir le public qu'il a ouvert un Dépôt de Charbon de bois, 18, rue de Rome, aux prix suivants:

Charbon d'olivier, les 100 kilos... Fr. 7 50  
— de bois inférieur, les 100 kilos... 6 50

**Rendu en magasin**  
En wagon rendu en gare de Tunis:  
Charbon d'olivier les 100 kilos... Fr. 6 65  
— de bois inférieur, les 100 kilos... 5 65

**Vente au détail:**  
Charbon d'olivier, les 3 kilos... » 25  
— de bois inférieur, les 3 kilos... » 20

N.B. — Ces prix seront maintenus pendant toute la saison d'hiver pour MM. les clients.  
Bois de frênes et d'ormes pour charbons

**PRIX MODÉRÉS**

A VENDRE  
**CAFÉ BEAU RIVAGE**  
à BIZERTE (Tunisie)

Prix Modérés. — Facilités de Paiement  
S'y adresser.

Le meilleur reconstituant  
EST LE  
**Vin Tonique des Suffètes**

à base de Kola-Coca, phosphate de chaux, jus de viande, cacao et colombo, préparé à la *Pharmacie Lyonnaise*, 12, rue d'Italie.  
Ce vin, d'un goût excellent, convient à tous les âges et permet de supporter facilement les grandes chaleurs.

**FORGES DE LA PROVIDENCE**  
Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de dimensions; Fers marchands; Cornières en fonte moulées de toutes espèces; Croquis, Charpentes et ponts en acier.  
La Société se charge à des prix fort modérés de fournir les litages et autres travaux en fer et d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les Forges de LA PROVIDENCE fabriquent tous les produits en Fer et acier et ont à cœur de soigner les clients que veulent bien lui confier ses intérêts.  
Agent pour la Tunisie: J. FORTI  
14, Rue des Glacières — TUNIS

**RESTAURANT D'ATHÈNES**  
**PAPAYANNI**  
PROPRIÉTAIRE  
4, rue de l'Eglise — TUNIS  
pour MM. les officiers — Salons pour festins.

**SERVICE A PRIX FIXE**  
PRIX MODÉRÉS  
Dépositaire du vin muscat de Samos  
1,50 le litre

**SERIE KESSLER**  
DIRECTION: ARMAND  
**Les soirs, Grand concert**  
par toute la Troupe  
**ACTIONS — PANTOMIMES**  
**OPÉRETTES**

— jours de semaine 10 c. (droits des samedis, dimanches et fêtes, d'auteurs compris.)  
— dimanches et fêtes entrée libre pour les dames.

**Imprimerie Lithographique**  
A. BEAU  
Allemagne, 13. — TUNIS.

Maison fondée en 1887  
dans tous genres pour le commerce et les administrations. — Autographie. — Registres. — Atelier de reproduction de dessins par la gravure sur fond bleu ou inversés. — Reproductions inaltérables en couleurs ou de couleurs sur papier quelconque. — Cédé conserve à l'échelle une exactitude graphique.  
TRA... SOIGNÉS. — PRIX TRÈS MODÉRÉS

**Salon de Ventes Libre**  
44, Avenue de la Marine, 44 — TUNIS  
OTS — CONSIGNATIONS  
**ÉCARTS — REMISES**

L'Administration de la salle de ventes libre, dépôt de toute sorte de marchandises, neuves ou d'occasion (en bon état), pour en opérer la vente soit par vente au détail ou par vente en bloc.  
L'Administration garantit tous les objets confiés, elle paie les dépositaires immédiatement après la vente de leurs marchandises.

C'est à la salle des ventes libre qu'est déposé le lit à sommier métallique pliant, nouveau système, spécialement recommandé aux colons et aux personnes qui voyagent.  
Vente permanente au comptant, 4 % en sus.

**LE BON MARCHÉ**, rue d'Italie, 28, Tunis, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il arrive de France avec un stock considérable de marchandises de toutes sortes, qu'il a soldé dans les fabriques, et qu'il offre à ses clients à des prix exceptionnels.  
On trouve tout ce qui concerne l'article de ménage, en fer, faïence, porcelaine, verrerie, pots, etc., etc.  
On solde des tasses et des verres à 40 centimes pièce.

**ATELIERS DE CONSTRUCTION METALLURGIQUE**  
**H<sup>te</sup> OBRE**  
Avenue de Carthage. — Tunis  
dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, vu l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1896.

**GRANDE BOUCHERIE PARISIENNE**  
**DUPUY**  
16 rue d'Espagne, TUNIS  
Spécialité de filets et faux-filets — Romsteck  
Gigot pressalé  
**SERVICE A LA MODE PARISIENNE**

**TERMINUS-HOTEL**  
J. CAILLODS, propriétaire  
Place de la Gare Française. — TUNIS  
**Cuisine Recommandée**  
Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.  
**Prix Modérés**

**Entreprises générales d'électricité**  
**FÉLIX DAPOIGNY**  
successeur  
DE J. CHEVALER  
TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

**FABRIQUE DE BRIQUES ROMAINES**  
**C. ODINO**  
Place Bab-Saadoun  
Les briques romaines délient toute concurrence comme excellence de matériaux et de facture; elles offrent l'avantage du 25 0/0 sur les concurrents.  
Le mètre carré depuis 1,50  
On livre immédiatement.  
On se charge de toute espèce de construction.

**QUINQUINA VINCENT**  
(Marque déposée)  
Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage  
(GROS ET DÉTAIL)  
**Expéditions par Caisses et par Fûts**  
dans tous les pays  
On expédie par colis postaux dans toute la France du *Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage*.  
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

**L'EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG**  
est INDISPENSABLE dans  
**TOUTE BONNE CUISINE**  
pour améliorer  
POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

**AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE**  
**C. BOURY, Armurier**  
TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS  
M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

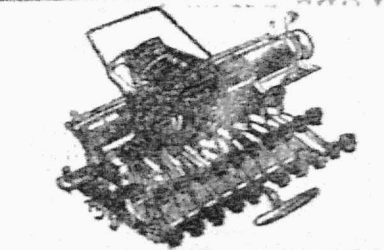
**CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE**  
DU  
**CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN**  
Rue de Bône — TUNIS  
Cuisine Bourgeoise  
Déjeuner: 2 fr.; Dîner: 2 fr.  
SERVICE A LA CARTE  
**CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX**  
A partir du 1<sup>er</sup> octobre  
le "Restaurant Américain" restera ouvert toute la nuit

**17 fr. INCROYABLE!**  
la véritable Montre  
**RÉGULADORD.G. 1<sup>re</sup>**  
Garantie deux ans  
en vente chez  
**D. LADISLAS**  
Horloger-Bijoutier  
AVENUE DE FRANCE, 9.  
Grand Assortiment de Décorations et insignes français et étrangers

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE**  
Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.  
Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.  
Se méfier des contrefaçons  
DÉPOT: à la Pharmacie E. NÉE.

Le gérant: U. CROUZET.  
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16.

**GRANDE Boulangerie Viennoise**  
S. Boulevard de Paris  
SPÉCIALITÉ de PAINS VIENNOIS  
CROISSANTS AU BEURRE  
PAIN DE GELÉES - SANDWICHES  
PETITS PAINS  
POUR RESTAURANTS ET HÔTELS  
Chaque soir à 5 h. : **Pain Frais**  
ON PORTE A DOMICILE



**La "Dactyle"**  
Seule machine à écrire ne coûtant que  
210 fr.  
Garantie à l'usage  
et permettant d'écrire jusqu'à 60 mots  
à la minute  
A. DE PARADE  
Seul entrepositaire pour la Tunisie  
5 Médailles, d'Or - Grand Diplôme  
d'honneur, Paris 1889  
Demande Frères & Alioth  
Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX  
**HUILES D'OLIVE DE TUNISIE**  
Garantie pure de tout mélange  
EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS  
en Tunisie, Algérie, Corse, France  
et à l'étranger.  
Livraison à domicile en estagnon  
DE 5, 10, 15, 20 ET 25 KIL.  
S'adresser pour toutes les Com-  
mandes à M. PAUL NADAL, repré-  
sentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Ita-  
lie. - TUNIS.  
Envoi franco d'échantillons sur demande

**Grande Boulangerie**  
et Pâtisserie Anglaise  
**Wagner et Albrecht**  
24, Rue d'Italie, 24 - TUNIS  
Brioche. - Croissants. - Petits  
Pains pour thé et café. - Bonbons.  
- Gâteaux. - Tartes. - Desserts,  
etc.  
Pains de luxe et de ménage. - Spé-  
cialités de Pains anglais. - Biscuits.  
- Pâtés fins. - Vins fins et liqueurs  
de premier choix. - Petits fours.  
Fournitures pour soirées, Baptêmes,  
Mariages et Bals.

Domaine P. Potin  
**CHAUX**  
HYDRAULIQUE  
et Ciments  
Dépôt : rue du Portugal

**A. GAUVAIN**  
Dépositaire des produits de la Maison  
Saint Frères  
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS  
Toiles à voiles et galvanisées -  
tentés et tapis - rideaux - toiles et  
sacs - moquettes - chemises - gi-  
lets de chasse - espadrilles - san-  
gles, septain - cordages et ficelles.

**Compagnie Algérienne**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 15 MILLIONS entièrement versés  
Comptoir de Tunis  
Avenue de France  
Escompte, recouvrements, avan-  
ces sur titres et marchandises, chè-  
ques et lettres de crédit sur tous  
pays, encaissements de coupons,  
ventes, achat sur garde de titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de  
fonds 2 0/0 - Bons de caisse, bons  
trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à  
un an et quatre ans, 3 1/2 0/0;  
bons à cinq ans, 4 0/0.

**Banque de Tunisie**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 8 millions de francs  
Siège social à Tunis  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
Encaissements et Recouvre-  
ments. - Avances sur prêts, sur la  
marchandise et sur hypothèques  
immobilières ou maritimes. - Dé-  
pôts à vue et à terme. - Échéances fixes -  
Garde de titres au paiement et es-  
compte de coupons. Reports. - Or-  
dres de bourse au comptant et à  
termes sur tous les marchés euro-  
péens. - Emission de chèques et  
de lettres de crédit sur tous pays.  
SOUSCRIPTIONS - ÉMISSIONS

**MATERIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL**  
Chemins de fer portatifs  
**FABRIQUE DE NORIAS**  
de tous Systèmes  
**Aristide ALLIEZ**  
CONTRACTEURS BREVETÉS S. G. D. G.  
- MUSTAPHA - ALGER -  
Maison fondée en 1859  
10, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 10 - ALGER  
Charrues, herses, scarificateurs, faucheu-  
ses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, bat-  
teuses, etc.  
Raymond VALENS, ingénieur civil, Tunis

**"L'AFRIQUE FRANÇAISE"**  
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à  
primes fixes contre l'incendie et les accidents  
Capital : UN MILLION  
Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 - Alger  
Incendies Accidents  
propriétés mobilières et im- Collective pour chantiers, travaux  
mobilières agri es, sapeurs-pompiers  
RÉGOLTES SUR PIED Individu es, chevaux et voitures  
en gerbes et en meules ris de glaces  
S'adresser à M. Solhaune, agent g éral à Tunis, rue de  
la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent géral à Sousse.

**LE MONDE**  
Cie Française d'Assurances sur la vie contre l'incendie  
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue de la Vierge  
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT



La Cie Le Monde opère à primes fixe les propriétaires et les locataires une prime à chacun séparément; la Cie affranchit de tout et les domestiques des assurés.  
Les polices de la Compagnie Le Monde dit Foncier de France.  
S'adresser pour tous renseignements généraux et inspecteur de la Cie à Tunis

**RENÉ DELA**  
14, Rue d'Espagne.  
VINS DE TUNISIE GARANTIS  
Eaux-de-Vie de Vin et de Mar-  
fins, demi-fins, ordinaires  
BEUM SAINTE-LUCY  
CHAMPAGNE 1

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**  
Maison renommée pour ses produits  
GROS, DEMI-GROS, DÉTAIL  
**Aimé EY**  
Denrées Coloniales, Conserves Alimentaires  
APERÇU DE QUELQUES  
Café vert Moka... le kilo. 3 20 | Café v...  
- Martinique... 3 30 | Sucre l...  
- Santos... 2 50  
- Beurre frais de Macon... 2 50  
VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRITS  
à des prix défiant toute concurrence  
ON PORTE A DOMICILE

**TRANSIT INTERNATIONAL**  
P. Dana & F...  
TUNIS. - 12, RUE ES-SADIKI  
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des  
GONDRAND FRÈRES, Agents  
Embarquements. - Débarquements. - Service des Bagages aux  
arrivées et départs des paquebots.  
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en perma-  
nence à la salle des douanes.  
Magasin de dépôt. - Opérations en douane. - Avances sur mar-  
chandises. - Camionnage pour la ville et la campagne. - Déménage-  
ments.  
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES  
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de  
chemins de fer.)  
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

Demandez Partout  
**LE KINA BELLOT**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
**BELLOT, Distillateur à Tunis**  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne  
Montebello.

**ÉPICERIE ET COMESTIBLES**  
GROS DOURA Frères DÉTAIL  
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27  
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires  
Semoules et Farines - Pommes de terre  
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

**BOIS DU NORD**  
Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux de toiture  
Lattes à Plancher  
SOCIÉTÉ MÉCANIQUE - MÉCANICIENS & CHARPENTE  
Avenue de la Marine, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50

**Matériaux de Construction**  
A. DE PARADE, fabricant  
Carrières et Fours à Chaux à Djebel-el-Djeloud  
PRODUCTION : chaux en pierre et en poudre  
**BRIQUETERIE ET TUILERIE**  
(près la Régie des Tabacs)  
FABRICATION DE LA BRIQUE CREUSE ET PLEINE  
Tuiles vernissées, carreaux, vases à fleurs  
Poterie fine et ordinaire, Objets en terre cuite sur commande  
PRODUCTION : deux millions de pièces par an  
**Dynamite, Méches de Mineurs et Détonateurs**  
SEUL DÉPÔT AUTORISÉ POUR LA TUNISIE  
de la Société Française des Explosifs à Paris, et de MM. Dacey, Dickford  
Smith et Cie, à Rouen  
Adresser toutes les commandes à M. A. de Parade, 20 rue  
d'Espagne.

**"LE PHENIX"**  
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES  
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE  
Siège Social : 33, rue Lafayette. - PARIS  
Agent général pour la Tunisie :  
**M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. - TUNIS**  
PRINCIPALES SOUS-AGENCES :  
MM. NESTLER aîné, à Sousse; PAGLIARIELLO, à Sfax; PAYRON, à Gafes  
WAROQUIER à Méhdia; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SAOÛL  
à La Goulette; KRAM et environs; GREIL, à Medjez-el-Bab; LEBRY  
à Souk-el-Arba; GUENOT, à Chardmaou et LEVY, à Kairouan

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Société anonyme - Capital 30 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8  
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres  
encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe :  
A vue 2% - 6 mois 2 1/2% - 1 an 3%

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 100.000.000 de francs  
AGENCE DE TUNIS  
Th. PROUST\*, directeur  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur  
titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit  
ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses  
sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.  
Dépôts à vue et à échéances fixes  
A vue... 2% A 3 ans... 3 1/2%  
A 1 an... 2 1/2% A 4 ans et au-delà... 4%  
A 2 ans... 3%  
Loction de coffres-forts  
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposi-  
tion du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants  
à plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

**CIE DE NAVIGATION MIXTE**  
Cie TOUACHE  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,730,500 FRANCS  
Service postal Français  
AGENCE DE TUNIS  
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie  
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches  
DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS;  
- tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la  
Côte tunisienne et TRIPOLI;  
- tous les Mardis, à 4 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour MARSEILLE.  
- tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE.  
- tous les Dimanches, à 1 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour SOUSSE.  
MONASTIR, MEHDIA, Sfax, GABES, TRIPOLI et DJERBA.  
ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin;  
de TRIPOLI, DJERBA, GABES, Sfax, MEHDIA, MONAS-  
TIR ET SOUSSE, tous les Lundis matin.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3  
rue d'Allemagne  
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ,

**Compagnie Générale Transatlantique**  
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille... Vendredi à 4 heures soir  
Arrivée à Tunis... Dimanche à 5 heures m.  
Départ de Tunis pour Malte... Dimanche à 3 h. 30.  
Arrivée à Malte... Lundi à 9 h. 30 matin  
Départ de Malte pour Tunis... Lundi à 5 h. soir.  
Arrivée à Tunis... Mardi à 11 matin.  
Départ de Tunis pour Marseille... Mercredi à 3 h. 30  
Arrivée à Marseille... Jeudi à 5 h. matin  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille... Lundi à 4 heures  
Arrivée à Tunis... Mercredi à 5 h. matin  
Départ de Tunis pour Sousse... Mercredi à 3 h. 30 soir  
Arrivée à Sousse... Jeudi à 3 h. 30 s.  
Départ de Sousse pour Tunis... Jeudi à 5 h. soir.  
Arrivée à Tunis... Vendredi à 5 h. m.  
Départ de Tunis pour Marseille... Samedi à 3 h. 30 soir.  
Arrivée à Marseille... Lundi à 5 h. matin.  
Prix des Places :  
1<sup>re</sup> classe, 100 fr. 2<sup>e</sup> cl. 70 fr. 3<sup>e</sup> cl. 50 fr. 4<sup>e</sup> cl. 30 fr. nourriture comprise  
AVIS IMPORTANT  
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de  
passage à Tunis.  
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure  
avant celle fixée pour le départ.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Gé-  
nérale Transatlantique, 1, rue Es-Sadikia.